ANNONCEMENT

1ère étape du Trophée National
Saison 2023-2024

Samedi 11 et Dimanche 12 novembre 2023

Sous l'égide de la ***Fédération Française des Sports de Glace*** et de la ***Commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse***, la Section Vitesse de l'ACPG, Cholet Short Track organise la première étape du trophée national de la saison 2023 2024.

Patinoire GlisséO

Avenue Anatole Manceau

49 300 Cholet

Horaires prévisionnels *

Samedi 11 novembre	Échauffement sur glace 8h45	10h -19h
Dimanche 12 novembre	Échauffement sur glace 7h45	9h00 - 15h30

**Les horaires définitifs seront précisés selon le nombre d'inscrits.*

Glace et Piste

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de 58mx28m sur laquelle sont tracées 5 pistes de longueur 111,12m. Le tour de la piste sera entièrement recouvert de matelas de protection avec un doublement de matelas dans les virages.

Inscriptions

Les inscriptions doivent parvenir au plus tard le **Vendredi 3 Novembre 2023** *(délai de rigueur)* sur le site **http://www.short-track.fr** avec copie au club bureau.vitesse@gmail.com et au coordinateur de course stephane@larriere.fr

Le montant de l'inscription est de 35 euros par patineur *(à régler par virement (RIB joint) ou par chèque à l'ordre d'ACPG section vitesse).*

Les inscriptions hors délai ne seront pas prises en compte, y compris pour les relais. L'inscription du remplaçant ne pouvant être faite par le site, vous devez le préciser dans le mail au coordinateur de course.

Règles générales

Les étapes du Trophée National sont ouvertes aux patineurs des catégories Senior, Junior A, Junior B, Junior C, Junior D et Junior E, licenciés à la FFSG, voire auprès d'autres fédérations membres de l'ISU sans condition de temps.
La répartition des patineurs se fait selon les 3 regroupements suivants :

- Regroupement « Trophée National » : Tous les patineurs Senior, Junior A, B, C et D réalisant un temps cumulé sur 500 m et 1000 m inférieur au temps de référence défini dans une communication de la CSNPV.
- Regroupement « Espoir » : Les autres Junior D et tous les Juniors E sans condition de temps.
- Regroupement « Open » : Les autres Senior, Junior A, B et C sans condition de temps.

- Les courses de relais se déroulent suivant le format «conventionnel».Les équipes sont constitués de patineurs de même club mais les genres peuvent être mixés au sein des équipes. Des relais ont lieu pour les regroupements « Espoir » et « Trophée National ». Un club peut inscrire plusieurs équipes par regroupement. Les équipes de relais du regroupement « Trophée National » peuvent intégrer au maximum 2 patineurs du regroupement "open"

Règles de compétition

- La composition des séries et le schéma de qualification, y compris la détermination du nombre de patineurs en finale, l'attribution des points à l'intérieur de chaque poule, l'établissement du classement final et la détermination du vainqueur suivent les règles CSNPV 1.5 a c et le règlement ISU,
- Pour la composition de la première course de la première distance, le classement des patineurs est effectué sur le critère de sélection à la compétition (temps ou cumul enregistrés dans le Top France). Les patineurs qui n'ont pas de temps ou de cumul enregistré sur le Top France sont tirés au sort. Pour les distances suivantes, la composition des séries se fera en fonction du classement général intermédiaire.
- Les courses sont courues avec le système toutes finales sans élimination directe pour les patineurs pénalisés. Le patineur pénalisé pourra prendre le départ du tour suivant mais en descendant d'un groupe, le meilleur patineur du groupe inférieur prenant sa place.
- En fonction du nombre d'inscrits, il pourra être couru des demis finales groupe B. Dans tous les cas, les patineurs courent tous des finales de classement conformément aux tables de qualification.
- Au sein des poules et de chaque groupe, les qualifications pour le tour suivant se feront en prenant le premier de chaque course, les autres patineurs seront qualifiés au temps.

Programme de la compétition*

La compétition se déroulera sur deux jours

Les distances courues en individuel et en relais sont les suivantes :

Poules	Distances
Trophée National Poule 1	1500 m 500 m 1000 m
Trophée National Poule 2	1500 m 500 m 1000 m
Trophée National Poule 3	1000m 500m 777m
Espoir Poule 1	1000 m 500 m 777 m
Espoir Poule 2	777 m 333 m 500 m
Espoir Poule 3	500 m 333 m 333 m
Espoir poule 4	222m 222 m 333m (adapté en fonction du temps des patineurs)
Espoir poule 5	222m 222 m 333m(adapté en fonction du temps des patineurs)
Open	1000 m 500 m 777 m
Relais Espoir	2000 m
Relais Trophée National	3000 m

**Le programme et le nombre de poules peuvent varier en fonction du nombre d'inscrits*

Récompenses

Des récompenses seront remises par poule et par sexe. Des récompenses seront remises pour les relais. Des récompenses seront remises pour le classement par club.

Service Médical

Une équipe de secouristes formés au premiers secours sera présente sur l'ensemble de la compétition.

Équipement des patineurs

Les patineurs doivent être équipés conformément à la règle ISU 291 et au règlement national du 12 mai 2023, à savoir notammentd'un casque réglementaire, de gants (les gants anti-coupures sont recommandés ainsi que les protèges chevilles), de protège-tibias et de genouillères. De plus, le port du protège-cou est obligatoire, il doit être en matériaux anti-coupure et couvrir entièrement le cou conformément à la règle ISU 291.

Les bonnets numérotés seront fournis à l'arrivée, moyennant une caution de 50 euros.

Réunion des coachs

La réunion des coachs se tiendra le Samedi11 novembre 30 min avant l'échauffement (l'horaire définitif sera précisé selon nombre d'inscription) en présence des coachs et des représentants des clubs. Cette réunion sera sous la responsabilité de l'arbitre et du coordinateur de course.

Responsabilités

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des incidents et des vols au cours de la compétition.

Cholet le 03 octobre 2023,
Mickaël Le Pocreau Président

LE POCREAU Mickaël

Restauration

Une buvette se tiendra avec des sandwiches, gâteaux, boissons chaudes et froides à l'intérieur de la patinoi

Hébergements

HOTEL PARTENAIRE

Hôtel Campanile Cholet
2, Square Nouvelle France
49300 Cholet
02 41 62 86 79

AUTRE :

Hôtel Première Classe
rue de Terre Neuve
ZAC de l'Ecuyère, 49300 CHOLET
02 41 70 77 11

RIB

Accueil > Editez un RIB

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte

CR DE L ANJOU ET DU MAINE
CHOLET GARE
Tel. 0241623306 **Fax.** 0241621535

20/02/2023
00346

Intitulé du compte

ASSOC. ACPG SHORT TRACK
AVENUE ANATOLE MANCEAU
49300 CHOLET

Domiciliation

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
17906	00032	00051162478	15

IBAN FR76 1790 6000 3200 0511 6247 815

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT AGRIFRPP879